

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2021, de 20 heures 29, convoquée pour 19 heures 30, à 20 heures 42, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Tous les membres du conseil municipal ont été dûment convoqués par un avis écrit, lequel a été acheminé par messenger.

Sont présents :

M. Mathieu Maisonneuve, maire
M. Luc Cyr, conseiller au district n° 1
Mme Cynthia Harrisson-Tessier, conseillère au district n° 2
Mme Lynda Paul, conseillère au district n° 3
M. Mario Chrétien, conseiller au district n° 4
M. Robert Portugais, conseiller au district n° 5
Mme Isabelle Auger, conseillère au district n° 6
M. Pierre Lortie, conseiller au district n° 7
Mme Chantal Lortie, conseillère au district n° 8

Sont également présents :

M. Denis Martin, directeur général par intérim
Mme Florine Agbognihoue, greffière adjointe

491-11-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 20 heures 29, convoquée pour 19 heures 30, la séance extraordinaire tenue le 29 novembre 2021, est ouverte.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La Ville de Saint-Lin-Laurentides a reçu la déclaration des intérêts pécuniaires, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums*, de tous les membres du conseil municipal :

- M. Mathieu Maisonneuve, maire;
- M. Luc Cyr, conseiller au district n° 1;
- Mme Cynthia Harrisson-Tessier, conseillère au district n° 2;
- Mme Lynda Paul, conseillère au district n° 3;
- M. Mario Chrétien, conseiller au district n° 4;
- M. Robert Portugais, conseiller au district n° 5;
- Mme Isabelle Auger, conseillère au district n° 6;
- M. Pierre Lortie, conseiller au district n° 7;
- Mme Chantal Lortie, conseillère au district n° 8.

Toutes déposées en date du 29 novembre 2021.

492-11-21 RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Les membres du conseil municipal, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation écrit et signifié par le greffier. Les items suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En ajout au varia :

- Création de postes permanents temps plein / Horaire variable / Manœuvres-chauffeurs / Service des travaux publics,
- Acceptation offre de service / Communications / Proulx Communications,
- Autorisation au directeur général par intérim / Demande de soumissions / Communications / Service d'urbanisme,
- Autorisation au directeur général par intérim / Demande de soumissions / Firme de recherche de cadres / Service des ressources humaines.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**493-11-21 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 692-2021
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE
700 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION DE MACHINERIE ET
D'ÉQUIPEMENT POUR LE SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que la Ville désire acquérir de la machinerie et de l'équipement pour le Service des travaux publics;

Attendu que les coûts pour l'achat de machinerie s'élèvent au montant de 700 000,00 \$;

Attendu que la Ville de Saint-Lin-Laurentides désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que ce règlement d'emprunt qui, aux fins d'acquitter les dépenses prévues par celui-ci, seront réparties sur une période de dix (10) ans;

Attendu que l'achat de la machinerie est susceptible à l'approbation du règlement d'emprunt;

Attendu que le présent règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement faisant l'objet des présentes et renoncent à sa lecture;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du 15 novembre 2021 par M. Mario Chrétien;

Attendu que le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité que le présent règlement portant le numéro 692-2021 décrétant un emprunt au montant de 700 000,00 \$ pour l'acquisition de machinerie et d'équipement pour le Service des travaux publics soit et est adopté;

Le maire demande le vote. Le règlement est adopté à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

494-11-21 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 001-2000 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL ET SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DANS LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

Monsieur le conseiller Mario Chrétien donne avis de motion pour le dépôt, lors de la présente séance, du projet de règlement modifiant le règlement numéro 001-2000 sur la régie interne des séances du conseil et sur la période de questions dans la ville de Saint-Lin-Laurentides. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

495-11-21 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 694-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 001-2000 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL ET SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DANS LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'en vertu des articles 318 et suivantes de la Loi sur les Cités et Villes du Québec, le Conseil est autorisé à adopter et à mettre à exécution une réglementation pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien de l'ordre et du décorum au cours des séances, ainsi que pour régler la période de questions;

Attendu que le règlement portant le numéro 001-2000 de la ville de Saint-Lin-Laurentides a été adopté le 20 mars 2000;

Attendu que des élections municipales se sont tenues le 7 novembre 2021 et que le nouveau conseil a procédé à la révision du règlement sur la régie interne des séances du conseil et la période de questions;

Attendu que ledit règlement est sujet à certains ajustements qui font l'objet d'un amendement;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent projet de règlement et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Chrétien appuyé par madame la conseillère Lynda Paul et résolu à l'unanimité que le projet de règlement portant le numéro 694-2021 soit et est adopté.

Le maire demande le vote. Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

496-11-21 RÉGIE DE POLICE DE MONTCALM / REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
ET RÉSOLU : à l'unanimité

De nommer, afin de siéger au comité de la Régie de Police de Montcalm, les personnes suivantes :

- Mathieu Maisonneuve, président
- Mario Chrétien, conseiller au district # 4
- Pierre Lortie, conseiller au district # 7
- Chantal Lortie, conseillère au district # 8
- Robert Portugais, conseiller au district # 5, à titre de remplaçant

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**497-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DES
FINANCES / ACHAT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE /
CONSEIL MUNICIPAL**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : Mme Isabelle Auger
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser :

- l'acquisition de divers équipements informatiques pour un montant à hauteur maximale de 35 000,00 \$, taxes incluses, lesquels seront payés à même le fonds de roulement pour une période de quatre ans;
- le directeur du Service des finances à émettre le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-146 pour un montant suffisant à la dépense.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**498-11-21 ASSOCIATION POUR PERSONNES HANDICAPÉES ET
LEUR FAMILLE (HANDAMI) / CAUTIONNEMENT**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'accepter de cautionner pour un montant de 50 000,00 \$, pour une période de 5 ans, l'Association pour personnes handicapées et leur famille (Handami), organisme sans but lucratif, auprès de la Caisse de Montcalm et de la Ouareau, concernant le numéro de compte 9021, au 915, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides. Ce cautionnement ne doit pas porter préjudice à la Caisse de Montcalm et de la Ouareau en cas de cessation des activités de l'Association pour personnes handicapées et leur famille (Handami).

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**499-11-21 ACCEPTATION DE SOUMISSIONS / ACHAT CAMION
DIX ROUES AVEC BENNE / SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS / EXCELLENCE PETERBILT INC.**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que des soumissions à différents entrepreneurs concernant l'achat d'un camion dix roues avec benne ont été demandées par le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 octobre 2021 à 10 h 05 en présence de :

- M. Denis Martin, directeur général par intérim,
- Mme Marie-Hélène Prévost, adjointe administrative à la direction générale,
- M. Alain Martel, directeur du Service des travaux publics,
- M. François Pelletier, représentant Excellence Peterbilt inc.;

Attendu que le résultat est :

Globocam Montréal inc..... 176 600,00 \$, plus taxes,
Excellence Peterbilt inc. 205 675,00 \$, plus taxes;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que les soumissions reçues sont conformes au devis;

Attendu que le certificat de fonds disponibles numéro REQ-21-147 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et résolu à l'unanimité que la Ville autorise :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- que l'octroi du contrat pour l'achat d'un camion dix roues avec benne, soit accordé à la compagnie Excellence Peterbilt inc., soit le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final (rapport qualité/prix), au montant de 205 675,00 \$, plus taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prévues au budget 2022.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**500-11-21 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES / RÉPARATION
PUITS NUMÉRO 1 / LES ENTREPRISES
B. CHAMPAGNE INC.**

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'accepter l'offre de services des Entreprises B. Champagne inc., datée du 15 novembre 2021, au montant de 19 717,00 \$, plus taxes applicables, afin de remplacer la pompe à colonnes du puits numéro 1. Le certificat de fonds disponibles REQ-21-148 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Les sommes nécessaires au paiement de cette dépense seront puisées sur le fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**501-11-21 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 430-10-21
/ MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS ET
DEVIS POUR LE RACCORDEMENT DU PUIT NUMÉRO 7 /
GBi EXPERT-CONSEIL INC.**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que le conseil municipal de la Ville a adopté la résolution numéro 430-10-21, intitulée « Mandat / Services professionnels / Plans et devis pour le raccordement du puits numéro 7 / GBi Expert-conseil inc. », lors de l'assemblée ordinaire du 4 octobre 2021, dans laquelle la Ville donnait le mandat à la firme GBi Expert-conseil pour les plans et devis du raccordement du puits numéro 7;

Attendu que la Ville désire apporter une modification à la résolution numéro 430-10-21;

Attendu que le montant du mandat s'élève à 26 500,00 \$ plutôt que 25 000,00 \$, dans son offre de service numéro OS 21-1366 datée du 25 octobre 2021;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Auger, appuyé par madame Lynda Paul et résolu à l'unanimité que la résolution 430-10-21 soit modifiée pour indiquer que le montant du mandat de raccordement du puits 7 s'élève à 26 500,00 \$.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

502-11-21 NOMINATION CHEF D'ÉQUIPE / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / M. GHISLAIN MALLETTE

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un poste de chef d'équipe se trouve désormais à être vacant et que le Service des travaux publics se doit de combler le poste;

Attendu que M. Ghislain Mallette a les qualifications nécessaires pour combler ledit poste;

Attendu que le Service des ressources humaines recommande que M. Mallette soit nommé à titre de chef d'équipe pour le Service des travaux publics;

Attendu que la période de probation débute à compter de l'adoption de la présente résolution;

Attendu que M. Mallette verra son salaire modifié en conséquence de la convention collective des cols bleus et des cols blancs;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Mario Chrétien et résolu à l'unanimité que la Ville :

- autorise que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- nomme M. Ghislain Mallette à titre de chef d'équipe au sein du Service des travaux public à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

503-11-21 NOMINATION CHEF D'ÉQUIPE / PARCS ET ESPACES VERTS / M. PHILIPPE ROLLIN

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Luc Cyr
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu qu'un poste de chef d'équipe se trouve désormais à être vacant et que le Service des travaux publics - Parcs et espaces verts se doit de combler le poste;

Attendu que M. Philippe Rollin a les qualifications nécessaires pour combler ledit poste;

Attendu que le Service des ressources humaines recommande que M. Rollin soit nommé à titre de chef d'équipe pour les parcs et espaces verts;

Attendu que la période de probation débute à compter de l'adoption de la présente résolution;

Attendu que M. Rollin verra son salaire modifié en conséquence de la convention collective des cols bleus et des cols blancs;

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cyr et résolu à l'unanimité que la Ville :

- autorise que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;
- nomme M. Philippe Rollin à titre de chef d'équipe au sein du Service des travaux publics - Parcs et espaces verts à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

504-11-21 CRÉATION DE POSTES PERMANENTS TEMPS PLEIN / MANŒUVRES-CHAUFFEURS / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : Mme Isabelle Auger
ET RÉSOLU : à l'unanimité

De créer deux postes de manœuvres-chauffeurs permanents de jour à temps plein pour le Service des travaux publics.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

505-11-21 CRÉATION DE POSTES PERMANENTS TEMPS PLEIN / HORAIRE VARIABLE / MANŒUVRES-CHAUFFEURS / SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : M. Mario Chrétien
ET RÉSOLU : à l'unanimité

De créer deux postes de manœuvres-chauffeurs permanents à temps plein, incluant les fins de semaine, selon un horaire variable pour le Service des travaux publics.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

506-11-21 ACCEPTATION OFFRE DE SERVICE / COMMUNICATIONS / PROULX COMMUNICATIONS

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger
APPUYÉ PAR : Mme Lynda Paul
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'accepter l'offre de service de la firme Proulx Communications, portant le numéro 6230-SLL et datée du 29 novembre 2021, en lien avec la mise en place d'une banque de cinquante heures, pour un montant maximal de 5 850,00 \$, plus taxes applicables, en lien avec un service de stratégie conseil en communications.

D'autoriser l'ajout d'une banque supplémentaire de cinquante heures, au besoin.

Le certificat de fonds numéro REQ-21-149 a été émis par le directeur du Service des finances pour un montant suffisant à la dépense.

Que les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés sur le fonds général.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

**507-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
/ DEMANDE DE SOUMISSIONS / COMMUNICATIONS /
SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR : Mme Cynthia Harrisson-Tessier
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à demander des soumissions afin de requérir les services d'une firme de communications à l'externe en lien avec le développement du territoire pour le Service d'urbanisme, le tout en conformité avec le règlement numéro 640-2020 et son amendement portant sur la gestion contractuelle.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**508-11-21 AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
/ DEMANDE DE SOUMISSIONS / FIRME DE RECHERCHE
DE CADRES / SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Lortie
APPUYÉ PAR : Mme Isabelle Auger
ET RÉSOLU : à l'unanimité

D'autoriser le directeur général par intérim à demander des soumissions afin de requérir les services d'une firme de recherche de cadres en lien avec le recrutement de deux cadres, le tout en conformité avec le règlement numéro 640-2020 et son amendement portant sur la gestion contractuelle.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

509-11-21 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

PROPOSÉ PAR : M. Mario Chrétien
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 20 heures 42, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Copie originale signée

Mathieu Maisonneuve, maire

Copie originale signée

Mme Florine Agbognihoue, greffière adjointe